

**Zeitschrift:** Générations : aînés  
**Herausgeber:** Société coopérative générations  
**Band:** 32 (2002)  
**Heft:** 2

**Artikel:** EMS : une tutelle mal vécue  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-828019>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 15.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# EMS: une tutelle mal vécue

Une fédération veille à la bonne gestion du réseau des EMS genevois, tout en défendant l'identité propre de chacun des 52 établissements qu'elle représente.

**C**réée en 1998, la Fédération genevoise des établissements médico-sociaux (FEGEMS), s'est trouvée immédiatement confrontée «d'une part à l'Etat qui décidait de réorganiser le domaine de l'hébergement des personnes âgées placées en EMS, et d'autre part aux EMS eux-mêmes qui jusqu'ici formaient un conglomérat hétérogène d'institutions aux statuts, aux missions, aux tarifs très différents», rappelle son président Roald Quaglia.

La FEGEMS regroupe aujourd'hui 52 établissements, qui comptent quelque 3250 résidents et 3300 collaborateurs. On sait déjà que dans les dix années à venir, elle sera amenée à croître considérablement. En effet, une vingtaine de nouveaux EMS sont prévus, soit la mise à disposition de 1200 lits supplémentaires. Pour mener à terme ces projets futurs aussi bien que pour l'organisation actuelle du réseau des EMS genevois, une politique cohérente est absolument nécessaire. C'est dans ce sens que se bat la FEGEMS, pour le bien des établissements qu'elle représente, ainsi que de leurs hôtes.

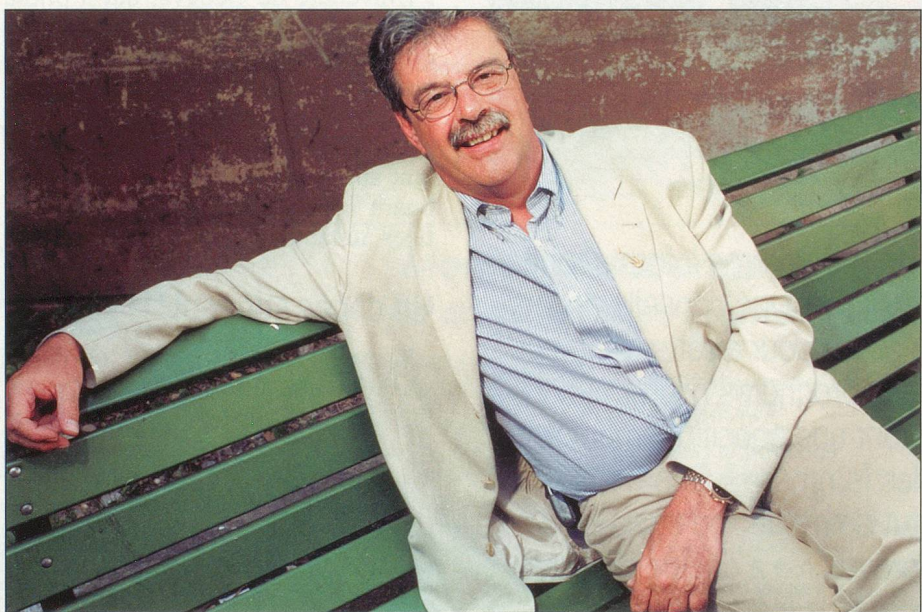
## Un secteur très hétérogène

Il faut savoir que les EMS genevois ont été en quelque sorte mis sous tutelle de l'Etat selon un principe de rationalisation qui passe par des contrôles généralisés, financiers et sanitaires, ainsi que par un régime d'autorisation d'exploiter. «Très diversement acceptée selon les EMS, cette tutelle est à la source de réactions conflictuelles qui nuisent à une exploi-

tation efficace et dynamique du réseau, s'inquiète Roald Quaglia. S'il est justifié d'effectuer des contrôles dans les institutions afin de garantir que les subventions de l'Etat sont correctement utilisées, il est faux de croire qu'en étatisant fortement un secteur aussi hétérogène, on obtiendrait de bons résultats. En effet, l'initiative personnelle s'étiole et l'intérêt de la société civile, jusqu'ici bien engagée, risque de s'estomper rapidement.»

En tant qu'organe faitier, la FEGEMS est bien déterminée à défendre l'originalité propre de chaque EMS. «Dans cette diversité, on répond véritablement à la notion de lieu de vie, où chaque individu concerné doit trouver la dernière résidence qui lui convienne», insiste Roald Quaglia. La bonne solution serait, selon lui, la mise en place d'un contrat de prestation.

C. Pz



Olivier Vogelsang

*Pierre-François Unger est le nouveau chef du Département de l'action sociale et de la santé, en charge du dossier des EMS*

## L'AVIS DU NOUVEAU PATRON DU DASS

Le dossier des EMS est désormais entre les mains du conseiller d'Etat Pierre-François Unger, nouveau patron du Département de l'action sociale et de la santé (DASS). Interrogé sur ce sujet par le bulletin de la FEGEMS avant son élection, celui-ci se positionnait déjà «clairement en faveur de la

décentralisation. Les EMS doivent développer une activité propre, il ne faut pas essayer de les normaliser. Il faut un contrat-cadre qui fixe des standards minimums. Mais les EMS sont avant tout des lieux de vie et chacun d'entre eux doit garder son identité, afin de répondre à la diversité des besoins.»